Pierre Joseph LE MAT 37 ans

173^e Régiment d'Infanterie



Orphelin, inscrit maritime n° 4046/CC, Pierre Le Mat a eu une vie militaire assez agitée et pas seulement. Plusieurs fois condamné par le tribunal de Quimper pour des délits divers et variés, il a le privilège d'être incorporé le 12 mars 1901 au bataillon d'infanterie légère d'Afrique, les fameux « Bat d'Af » stationnés en Afrique du Nord.

La loi sur le recrutement de 1889 prescrivait l'incorporation dans les « Joyeux » de tous ceux qui, à l'appel de leur classe, se trouvaient détenus dans un établissement pénitentiaire ; la notion de rachat était présente puisqu'existait la possibilité à l'issue d'un service militaire sans punition de retrouver la vie civile avec un extrait de casier judiciaire vierge ; je ne sais pas si Pierre Le Mat a bénéficié de cette opportunité, il est renvoyé dans ses foyers le 11 mars 1902 et devient aussitôt réserviste tout en étant dispensé de périodes d'exercices. Il est rayé des listes de l'inscription maritime le 7 février 1912 et habite alors Place Saint-Louis, au centre-ville de Lorient.

Pierre est mobilisé le 12 août 14 au 248° RI de Guingamp, il arrive vraisemblablement au front le 22 septembre en Champagne, dans le secteur de Saint-Hilaire-le-Grand, avec un renfort de 547 hommes pour être immédiatement confronté avec la grande boucherie du 25 septembre où le 248° perd 300 hommes sur la route de Tahure à Souain.

Plus tard, en novembre, 350 hommes sont de nouveau mis hors de combat avant que le 248^e ne s'installe dans le secteur de la Ferme des Marquises à l'est de Reims; Pierre Le Mat va y être blessé à la



tête par éclat d'obus le 13 juin 1916. Sa blessure n'est pas trop grave car, le 21 juillet, il passe au 155^e RI, régiment meusien qui tient un secteur au nord de Saint-Mihiel. Avec ce régiment, Pierre va participer à la bataille de la Somme en octobre/novembre 1916 et découvrir les joies du Bois de la Gruerie en Argonne ; il ne participera pas au massacre du Chemin des Dames puisque le 18 mars 1917 il passe au 173^e RI de Bastia/Ajaccio qui est un régiment de recrutement majoritairement corse mais qui comprenait aussi quelques continentaux.

hom	Corade	sués.	blessis	dinam	Puron?	elwan , huis disparus	bounations
marceron J. B	5.14-		1				
Le mat Pierre	5.10		1				

Il ne perd pas au change car le 173° va alors être engagé dans la deuxième bataille de Verdun et plus particulièrement dans le fameux Bois des Caurières jusqu'au 31 mars. Le séjour sur ces positions est marqué par des bombardements d'une extrême violence par obus de gros calibres et par torpilles. Des tentatives journalières sont faites par l'ennemi à la suite de ces bombardements en vue d'entamer nos lignes. Malgré les pertes subies, malgré la violence du tir d'artillerie, le régiment les repousse et maintient intacte notre position.

A partir du 31 mars, le régiment occupe le quartier de Louvemont par périodes successives de quinze jours. Dans ce secteur, les hommes organisent la position et participent à des embuscades et des coups de main, cette situation dure jusqu'au 28 juin, date à laquelle le régiment est relevé.

Pierre ne retournera pas au front, il a fait sa part. A compter du 21 juillet 1917, il est détaché aux mines de Marles dans le Pas-de-Calais. Ce détachement signifie que Pierre était vraisemblablement devenu mineur avant la guerre et qu'il appartenait lui aussi à la communauté bretonne installée dans le Nord et qui, entre autres membres, comprenait trois soldats originaires de Trégunc : Jean-François Picol, Yves Quéroué et Guillaume Richard, tous trois tués pendant le conflit.

La compagnie des mines de Marles exploitait le charbon dans les communes de Marles-les-Mines, Auchel et Calonne-Ricouart, à l'ouest du bassin minier du Nord/Pas-de-Calais. Durant la première guerre mondiale, la compagnie des mines de Marles est l'une des seules à ne pas être envahie par l'ennemi. La production augmente donc fortement et nécessite le retour de nombreux ouvriers mobilisés, il ne faut pas oublier que la mine avait à l'époque une haute valeur stratégique puisque le charbon était la principale source d'énergie, indispensable à la sidérurgie, la métallurgie et l'industrie d'armement.

Sursitaire détaché, Pierre Le Mat ne verra malheureusement pas la fin du conflit ; lui qui avait connu les Bat d'Af et les combats les plus durs de la Grande Guerre décède des suites de maladie le 9 mars 1918 à l'hôpital complémentaire n° 81 de Saint-Pol-sur-Ternoise (62) qui était situé dans un entrepôt de tabacs, rue Wathieumetz (photo ci-dessous).

Son acte de décès est adressé à Lorient le 13 mars 1918.



Né à Trégunc le 6 février 1881, Pierre, châtain aux yeux marron, 1,69 m, qui savait lire et écrire, était le fils de feu Mathieu Le Mat (forgeron/cultivateur et veuf de Marie-Jeanne Goalabré) et de feue Marie Nivez (veuve de Corentin Costiou et décédée en 1896), mariés en 1876 et domiciliés à Kerouel. Il avait une sœur, Marie-Jeanne née en 1885 et décédée en 1960 à Lorient, où la famille avait donc des attaches.

MISE EN SURSIS DES MINEURS DE LA FLOTTE

Paris, 28 août, — Par décision du ministre de la marine, les ouvriers mineurs des mines métallurgiques, ardoisière— unines de combustibles appartenant aux classes 1912 et plus anciennes qui sont actuellement mobilisés dans les équipages de la flotte seront mis à la disposition des mines de combustibles, s'ils remplissent les conditions suivantes : 1° être affectés à un service à terre en France, en Algérie ou en Tunisie; 2° avoir travaillé à la mine : a) soit pendant six mois, et n'avoir pas cessé de travailler avant le 1° janvier 1910; b) soit pendant cinq ans, et n'avoir pas cessé de travailler avant le 1° janvier 1905: 3° être demandé par la commission militaire des mines ou par les directeurs de leurs anciens établissements s'il s'agit d'anciens ouvriers de mines métallurgiques et ardoisières ou de mineurs provenant des régions envahies.

Les marins satisfaisant aux conditions ci-dessus indiquées seront mis en sursis par les préfets maritimes pour une durée illimitée.

Article de journal pour les sursitaires



Brassard de sursitaire